



Fugleman UT6 Deluxe



Fugleman UT10



Fugleman UT10 CREW

Modèle	Cylindrée	Prix publics € HT Conseillés	Prix publics € TTC Conseillés
Snarler ATS S Standard T3b	499 cm ³	4 575,00 €	5 490,00 €
Snarler ATS S EPS T3b	499 cm ³	4 991,67 €	5 990,00 €
Snarler ATS L EPS Deluxe T3b	499 cm ³	5 825,00 €	6 990,00 €
Snarler AT6 S Standard T3b	570 cm ³	4 991,67 €	5 990,00 €
Snarler AT6 S EPS Deluxe T3b	570 cm ³	7 325,00 €	8 790,00 €
Snarler AT6 L EPS Deluxe T3b	570 cm ³	7 741,67 €	9 290,00 €
Snarler AT6 L EPS Deluxe Black Series T3b	570 cm ³	8 325,00 €	9 990,00 €
Snarler AT10 L EPS T3b	570 cm ³	8 741,67 €	10 490,00 €
Snarler AT10 L EPS Deluxe T3b	570 cm ³	10 408,33 €	12 490,00 €
Snarler AT10 L EPS Wide Deluxe T3b	570 cm ³	11 491,67 €	13 790,00 €
Villain SX10 X Deluxe T1b	1000 cm ³	17 491,67 €	20 990,00 €
Villain SX10 X K-Man Deluxe T1b	1000 cm ³	18 325,00 €	21 990,00 €
Villain SX20 TURBO Deluxe	2000 cm ³	-	A VENIR
Fugleman UT6 EPS Deluxe T1b	1000 cm ³	12 075,00 €	14 490,00 €
Fugleman UT10 EPS Deluxe T1b	1000 cm ³	15 825,00 €	18 990,00 €
Fugleman UT10 EPS Deluxe CanoT1b	1000 cm ³	16 075,00 €	19 290,00 €
Fugleman UT10 CREW EPS Deluxe T1b	1000 cm ³	17 241,67 €	20 690,00 €
Fugleman UT10 CREW EPS Deluxe T1b	1000 cm ³	17 491,67 €	20 990,00 €



Snarler ATS S Deluxe



Snarler AT6 S EPS Deluxe



Snarler AT10 EPS Deluxe



Villain SX10



Villain SX20 TURBO



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Sauf stipulations contraires confirmées dans notre accusé de réception de commande, l'acheteur reconnaît, par le seul fait de passer commande, souscrire sans réserve à nos conditions générales de vente ci-après décrites :

ART. 1 GARANTIE :

La garantie ne peut être appliquée si nos matériels sont utilisés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été construits, en particulier en cas de non-respect des conditions indiquées dans les carnets de garantie, les notices d'utilisation ou dans un usage de location. La garantie ne s'applique pas en cas de détérioration ou d'accident ou de défaut d'entretien, en cas de transformation du matériel ou d'intervention effectuée par du personnel ou une société non agréée par notre société ou réalisée avec des pièces de rechange non agréées par notre société.

- Véhicules : Les véhicules motorisés diffusés par **delta mics** sont garantis deux ans pièce et un an main d'œuvre en France. **La date de départ de la garantie ne peut dépasser deux ans après la date de facturation au revendeur.** Consultez les modalités spécifiques de garantie dans le carnet de garantie ou la documentation après-vente. La garantie n'est appliquée que si le coupon de garantie a été retourné rempli et signé à **delta mics** dans les 30 jours qui suivent la vente. S'il s'agit d'une panne nécessitant une intervention, tant au niveau pièces qu'au niveau main d'œuvre, un accord préalable doit être demandé à notre service après-vente. **Tout demande de remboursement de main d'œuvre ou d'échange de pièces entrant dans le cadre de la garantie doit être formulée au maximum dans les 60 jours suivant l'intervention.**

- Pneumatiques : Les pneumatiques sont garantis 1 an. La responsabilité de **delta mics** ne pourra être engagée pour quelque dommage que ce soit, résultant d'une mauvaise préconisation ou d'un usage anormal des pneumatiques. En tout état de cause notre responsabilité est limitée au remplacement hors main d'œuvre des marchandises jugées défectueuses déduction faite de la vétusté qui restera dans tous les cas à la charge de l'utilisateur.

- Batterie : Les batteries livrées avec un véhicule sont garanties 6 mois après la mise en route du véhicule. Les batteries livrées en tant que pièces sont garanties 6 mois à partir de la date de livraison de **delta mics**. Les batteries au plomb pour les véhicules 100% électriques sont garanties 12 mois après la mise en route du véhicule. Les batteries lithium pour les véhicules Hybrides ou 100% électriques sont garanties 24 mois après la mise en route du véhicule.

- Autres matériels : Les autres matériels produits ou diffusés par **delta mics** sont garantis un an pièces uniquement. L'effet de notre garantie est limité au remplacement des pièces présentant un défaut de fabrication nettement établi. La date de garantie est celle de la livraison ou de la mise à disposition. Sont exclus de la garantie : les pièces ou appareils détériorés au cours du transport pour lesquels il appartient à l'acheteur d'effectuer toutes réclamations auprès du transporteur dans les formes et délais en usage en cette matière, les dommages occasionnés par une mauvaise utilisation du matériel ou un non-respect des conseils de montage, les détériorations provenant d'un manque d'entretien.

- Vices cachés : La garantie des vices cachés est, en tout cas, limitée à six mois après la date de livraison des véhicules ou marchandises.

ART. 2 PRIX :

Les tarifs indiqués en prix public sont indicatifs, chacun de nos revendeurs étant indépendant et libre de sa politique tarifaire. Si un prix public est communiqué à plus de 5% en dessous du tarif indicatif **delta mics**, nous nous réservons le droit de modifier la remise du revendeur. Les remises, remises complémentaires, quantitatives ou promotionnelles sont confirmées par avenant. Elles ne sont pas cumulables et sont calculées sur les montants encaissés, escomptes éventuels déduits. Nos prix pourront être révisés conformément aux dispositions légales ou réglementaires qui seront en vigueur au moment de la livraison ou en fonction des fluctuations monétaires.

ART. 3 REGLEMENTS ET CONDITIONS DE PAIEMENT :

Par LCR (lettre de change relevé) à 30 jours ou escompte de 0,25 % à déduire de vos règlements comptants expédiés sous huit jours à réception de la facture, après accord de notre service comptable. Tout règlement anticipé pourra bénéficier d'un escompte seulement après l'accord préalable de **delta mics**. **Les promotions et remises quantitatives ne bénéficient pas d'escompte.** Les paiements se feront suivant les conditions et délais convenus sur les accusés de réception de commande. D'une manière générale, si le client n'exécute pas une ou plusieurs de ses obligations, nous sommes fondés soit à suspendre l'exécution du marché, soit à considérer celui-ci comme résilié de plein droit, le tout sans préjudice de nos droits à tous dommages et intérêts. A défaut de paiement aux échéances, des pénalités de retard seront dues, égales à un intérêt calculé sur le montant HT des sommes dues, courant de plein droit au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, ainsi qu'une somme égale à 15% du montant HT des sommes dues. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. La marchandise restera notre propriété jusqu'au règlement complet de son montant. Tout retard ou défaut de paiement total ou partiel à l'échéance entraînera la suspension par **delta mics** de toute nouvelle livraison de marchandises. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par **delta mics**, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité immédiate : 1/ De toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu (par LCR acceptée ou non), 2/ Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros HT par facture impayée, et 3/ Une indemnisation complémentaire, sur justification, si les frais réels exposés pour le recouvrement excèdent le montant de l'indemnité forfaitaire visée ci-avant. Nous proposons un financement de stock sur 180 jours : les 90 premiers jours à la charge de **Delta Mics**, les 90 suivants à celle du concessionnaire, selon les conditions de la société de financement. Frais participation de traitement de financement : de 20 € HT à 60 € HT par véhicule, sous réserve d'approbation.

ART. 4 RESERVE DE PROPRIETE :

En application de la loi du 12 mai 1980, **delta mics** conserve l'entière propriété des biens faisant l'objet de la commande, jusqu'à complet paiement aux prix facturés. En cas de non-paiement **delta mics** se réserve le droit d'exiger la restitution des biens aux frais de l'acheteur. Toute difficulté relative à l'application de la présente clause, sera de convention expresse, de la compétence exclusive du Président du Tribunal de Commerce d'Auxerre statuant en référé.

ART. 5 EXPEDITIONS :

Tous nos prix s'entendent départ Vincelles. Les véhicules motorisés bénéficient d'une participation de transport indiqué sur les conditions de référencement de chaque marque distribué. Pour une livraison de pièces ou d'accessoires hors concession, garage, magasin, un forfait de livraison de 6,50€ HT sera facturé. Toutes les marchandises, même expédiées FRANCO de port, voyagent aux risques et périls de l'acheteur qui devra à l'arrivée ouvrir les colis et contrôler l'état des produits livrés en présence du livreur. L'acheteur devra exercer, s'il y a lieu, les recours contre les transporteurs dans les formes, délais et règles en usage en matière de transports. Par la suite, s'il y a perte, manquant, avarie ou retard, c'est contre le transporteur que l'acheteur doit exercer son recours. La mention sous réserve de déballage ne sert à rien en cas de litige.

ART. 6 DELAIS DE LIVRAISON :

Le délai de livraison est toujours indiqué de façon aussi exacte que possible, sans garantie toutefois de notre part. Ce délai est annoncé à partir de la date de l'accusé de réception de commande. De convention expresse, un retard de livraison ne peut être invoqué pour une annulation de commande ou refus de livraison, ni donner lieu à aucune pénalité ou dommage et intérêt.

ART. 7 TARIFS, CATALOGUES, PLANS, MESURES, POIDS et MARQUES :

Les impressions de nos tarifs et catalogues, toutes les indications de prix, de dimensions, de poids et de construction sont données sans engagement, sous réserve d'erreur typographique et nous nous réservons le droit de procéder à toutes les modifications que nous jugeons nécessaires. Les marques diffusées par **delta mics**, sont protégées et la propriété de **delta mics** ou du fabricant. Dans la désignation de certains de nos produits, nous utilisons des marques déposées par les constructeurs, ces dernières ne le sont qu'à titre de référence afin de qualifier la désignation du produit. En aucun cas, cette utilisation ne peut entraîner une confusion sur leur origine qui est différente de celle vendue par les réseaux des concessionnaires. Il s'agit uniquement pour notre société de désigner le véhicule sur lequel les pièces s'adaptent, conformément à l'article L713-6 de la propriété intellectuelle ; cette utilisation est parfaitement admise.

ART. 8 ANNULATIONS ET RETOURS DE MATERIEL :

Les annulations de commande ne peuvent se faire qu'avec notre consentement, les frais en résultant sont supportés par nos clients. Pour tout retour de matériel, le client doit impérativement contacter notre service commercial par téléphone afin de lui communiquer la liste du matériel qu'il souhaite retourner et les motifs du retour. En cas d'accord, un numéro d'enregistrement sera donné et devra figurer sur les colis et bons de retour et sur tout courrier concernant cette demande. Tout retour de marchandise sans enregistrement préalable sera refusé. Tous les retours doivent être faits en port payé quel que soit le motif du retour.

Tous les retours effectués sans motif de garantie subiront un abattement minimum de 30% à 60%.

ART. 9 RECLAMATION :

Toute contestation, pour être recevable, doit être formulée par lettre recommandée dans les dix jours qui suivent l'expédition de la marchandise. A défaut, chaque livraison effectuée est considérée comme acceptée sans réserve.

ART. 10 RESPONSABILITE CIVILE :

D'une façon générale, notre société ne saurait être tenue responsable des dégâts matériels ou des accidents de personne consécutifs à une utilisation non conforme aux dispositions légales et réglementations ou aux règles usuelles de prudence en la matière. Dans le cas contraire et quelle que soit la durée de responsabilité qui pourrait être retenue à notre encontre de par l'appréciation des tribunaux, tout acheteur, vendeur ou utilisateur de notre matériel convient, du fait même de l'acceptation de nos conditions générales de vente constatée par l'enregistrement de la commande, de ne pas rechercher la société **delta mics** en réparation de dommages au-delà d'une somme de 2 000 000 € comprenant les dommages corporels.

ART. 11 ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

De convention expresse entre les deux parties et nonobstant toutes clauses figurant sur les papiers commerciaux ou documents de l'acheteur qui sont réputées non écrites, les tribunaux du ressort du siège social **delta mics** seront seuls compétents en cas de litige et ce, même en cas de pluralité de défenseurs ou d'appel de garantie. Nos LCR n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Type	Couleur	Homologué Route	Cylindrée	Prix publics € HT conseillés	Prix publics € TTC conseillés
HY 35 EV	● ●	non	350 w	741,67 €	890,00 €
HY 100 EV	○	non	1000 w	1 241,67 €	1 490,00 €
HY 50 SX	● ● ● ●	non	49,9 cm ³	991,67 €	1 190,00 €
HY 80 SX	● ● ● ●	non	79 cm ³	1 158,33 €	1 390,00 €
HY 110 ST	● ●	non	110 cm ³	1 325,00 €	1 590,00 €
HY 125 SX	● ●	non	125 cm ³	1 408,33 €	1 690,00 €
MP4-4 4x2	○	L6e	4 Kw	4 158,33 €	4 990,00 €
MP4-8 4x4	○	L7e	8 Kw	9 075,00 €	10 890,00 €
HY 200 ST 4x2	○	T3a	177 cm ³	1 825,00 €	2 190,00 €
HY 200 X 4x2	●	T3a	177 cm ³	2 325,00 €	2 790,00 €
HY 300 X 4x2	○	T3b	275 cm ³	3 491,67 €	4 190,00 €
HY 300 X 4x4	●	T3b	275 cm ³	3 825,00 €	4 590,00 €
HY 500 X 4x4	●	T3b	493 cm ³	4 158,33 €	4 990,00 €
HY 500 X EPS 4x4	●	T3b	493 cm ³	4 575,00 €	5 490,00 €
HY 570 X 4x4 EFI	●	T3b	499 cm ³	4 991,67 €	5 990,00 €
HY 570 X 4x4 EFI EPS	●	T3b	499 cm ³	5 408,33 €	6 490,00 €
HY 650 X 4X4 EFI EPS	●	T3b	580 cm ³	6 658,33 €	7 990,00 €
JOBBER T-BOSS 500 4x4 EFI	●	L7e	493 cm ³	7 908,33 €	9 490,00 €
JOBBER T-BOSS 570 4x4 EFI EPS	●	T1b	499 cm ³	9 158,33 €	10 990,00 €
JOBBER TROOPER 650 4x4 EFI EP	●	L7e	580 cm ³	9 991,67 €	11 990,00 €
JOBBER ELECTRIQUE 4x2	○	L7e	5 Kw	7 908,33 €	9 490,00 €
JOBBER ELECTRIQUE 4x2 FULL	●	L7e	5 Kw	9 158,33 €	10 990,00 €
JOBBER MAXX 750 ESSENCE	●	T1b	735 cm ³	9 991,67 €	11 990,00 €
JOBBER MAXX 1100 basic	●	T1b	762 cm ³	12 491,67 €	14 990,00 €
JOBBER MAXX 1100 Equiped	●	T1b	762 cm ³	14 991,67 €	17 990,00 €



HY35EV



HY50SX



HY80SX



HY100EV



HY110ST



HY125SX



HY200ST



HY200 X



MP4-4 4X2



MP4-8 4X4



HY300 X



HY500 X 4X4



HY570 X EPS



HY650 X EPS



JOBBER Ev5 FULL



T-BOSS 500



T-BOSS 570 EPS



TROOPER 650



JOBBER 750 4X4 EPS



JOBBER MAXX 1100 Basic



JOBBER MAXX 1100 Equiped

Prix publics conseillés (Hors frais de transport, de mise en route et d'immatriculation). Photos non contractuelles.

Consultez les conditions générales de vente au dos. Consultez les modalités spécifiques de garantie dans le carnet de garantie ou la documentation après vente.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Sauf stipulations contraires confirmées dans notre accusé de réception de commande, l'acheteur reconnaît, par le seul fait de passer commande, souscrire sans réserve à nos conditions générales de vente ci-après décrites :

ART. 1 GARANTIE :

La garantie ne peut être appliquée si nos matériels sont utilisés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été construits, en particulier en cas de non-respect des conditions indiquées dans les carnets de garantie, les notices d'utilisation ou dans un usage de location. La garantie ne s'applique pas en cas de détérioration ou d'accident ou de défaut d'entretien, en cas de transformation du matériel ou d'intervention effectuée par du personnel ou une société non agréée par notre société ou réalisée avec des pièces de rechange non agréées par notre société.

- Véhicules : Les véhicules motorisés diffusés par **delta mics** sont garantis deux ans pièce et un an main d'œuvre en France. **La date de départ de la garantie ne peut dépasser deux ans après la date de facturation au revendeur.** Consultez les modalités spécifiques de garantie dans le carnet de garantie ou la documentation après-vente. La garantie n'est appliquée que si le coupon de garantie a été retourné rempli et signé à **delta mics** dans les 30 jours qui suivent la vente. S'il s'agit d'une panne nécessitant une intervention, tant au niveau pièces qu'au niveau main d'œuvre, un accord préalable doit être demandé à notre service après-vente. Toute **demande de remboursement de main d'œuvre** ou d'échange de pièces entrant dans le cadre de la garantie doit être formulée au **maximum dans les 60 jours suivant l'intervention.**

- Pneumatiques : Les pneumatiques sont garantis 1 an. La responsabilité de **delta mics** ne pourra être engagée pour quelque dommage que ce soit, résultant d'une mauvaise préconisation ou d'un usage anormal des pneumatiques. En tout état de cause notre responsabilité est limitée au remplacement hors main d'œuvre des marchandises jugées défectueuses déduction faite de la vétusté qui restera dans tous les cas à la charge de l'utilisateur.

- Batterie : Les batteries livrées avec un véhicule sont garanties 6 mois après la mise en route du véhicule. Les batteries livrées en tant que pièces sont garanties 6 mois à partir de la date de livraison de **delta mics**. Les batteries au plomb pour les véhicules 100% électriques sont garanties 12 mois après la mise en route du véhicule. Les batteries lithium pour les véhicules Hybrides ou 100% électriques sont garanties 24 mois après la mise en route du véhicule.

- Autres matériels : Les autres matériels produits ou diffusés par **delta mics** sont garantis un an pièces uniquement. L'effet de notre garantie est limité au remplacement des pièces présentant un défaut de fabrication nettement établi. La date de garantie est celle de la livraison ou de la mise à disposition. Sont exclus de la garantie : les pièces ou appareils détériorés au cours du transport pour lesquels il appartient à l'acheteur d'effectuer toutes réclamations auprès du transporteur dans les formes et délais en usage en cette matière, les dommages occasionnés par une mauvaise utilisation du matériel ou un non-respect des conseils de montage, les détériorations provenant d'un manque d'entretien.

- Vices cachés : La garantie des vices cachés est, en tout cas, limitée à six mois après la date de livraison des véhicules ou marchandises.

ART. 2 PRIX :

Les tarifs indiqués en prix public sont indicatifs, chacun de nos revendeurs étant indépendant et libre de sa politique tarifaire. Si un prix public est communiqué à plus de 5% en dessous du tarif indicatif **delta mics**, nous nous réservons le droit de modifier la remise du revendeur. Les remises, remises complémentaires, quantitatives ou promotionnelles sont confirmées par avenant. Elles ne sont pas cumulables et sont calculées sur les montants encaissés, escomptes éventuels déduits. Nos prix pourront être révisés conformément aux dispositions légales ou réglementaires qui seront en vigueur au moment de la livraison ou en fonction des fluctuations monétaires.

ART. 3 REGLEMENTS ET CONDITIONS DE PAIEMENT :

Par LCR (lettre de change relevé) à 30 jours ou escompte de 0,25 % à déduire de vos règlements comptants expédiés sous huit jours à réception de la facture, après accord de notre service comptable. Tout règlement anticipé pourra bénéficier d'un escompte seulement après l'accord préalable de **delta mics**. **Les promotions et remises quantitatives ne bénéficient pas d'escompte.** Les paiements se feront suivant les conditions et délais convenus sur les accusés de réception de commande. D'une manière générale, si le client n'exécute pas une ou plusieurs de ses obligations, nous sommes fondés soit à suspendre l'exécution du marché, soit à considérer celui-ci comme résilié de plein droit, le tout sans préjudice de nos droits à tous dommages et intérêts. A défaut de paiement aux échéances, des pénalités de retard seront dues, égales à un intérêt calculé sur le montant HT des sommes dues, courant de plein droit au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage, ainsi qu'une somme égale à 15% du montant HT des sommes dues. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. La marchandise restera notre propriété jusqu'au règlement complet de son montant. Tout retard ou défaut de paiement total ou partiel à l'échéance entraînera la suspension par **delta mics** de toute nouvelle livraison de marchandises. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par **delta mics**, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité immédiate : 1/ De toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu (par LCR acceptée ou non), 2/ Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros HT par facture impayée, et 3/ Une indemnisation complémentaire, sur justification, si les frais réels exposés pour le recouvrement excèdent le montant de l'indemnité forfaitaire visée ci-avant.

Nous proposons un financement de stock sur 180 jours : les 90 premiers jours à la charge de **Delta Mics**, les 90 suivants à celle du concessionnaire, selon les conditions de la société de financement. Frais participation de traitement de financement : de 20 € HT à 60 € HT par véhicule, sous réserve d'approbation.

ART. 4 RESERVE DE PROPRIETE :

En application de la loi du 12 mai 1980, **delta mics** conserve l'entière propriété des biens faisant l'objet de la commande, jusqu'à complet paiement aux prix facturés. En cas de non-paiement **delta mics** se réserve le droit d'exiger la restitution des biens aux frais de l'acheteur. Toute difficulté relative à l'application de la présente clause, sera de convention expresse, de la compétence exclusive du Président du Tribunal de Commerce d'Auxerre statuant en référé.

ART. 5 EXPEDITIONS :

Tous nos prix s'entendent départ Vincelles. Les véhicules motorisés bénéficient d'une participation de transport indiqué sur les conditions de référencement de chaque marque distribué. Pour une livraison de pièces ou d'accessoires hors concession, garage, magasin, un forfait de livraison de 6,50€ HT sera facturé. Toutes les marchandises, même expédiées FRANCO de port, voyagent aux risques et périls de l'acheteur qui devra à l'arrivée ouvrir les colis et contrôler l'état des produits livrés en présence du livreur. L'acheteur devra exercer, s'il y a lieu, les recours contre les transporteurs dans les formes, délais et règles en usage en matière de transports. Par la suite, s'il y a perte, manquant, avarie ou retard, c'est contre le transporteur que l'acheteur doit exercer son recours. La mention sous réserve de déballage ne sert à rien en cas de litige.

ART. 6 DELAIS DE LIVRAISON :

Le délai de livraison est toujours indiqué de façon aussi exacte que possible, sans garantie toutefois de notre part. Ce délai est annoncé à partir de la date de l'accusé de réception de commande. De convention expresse, un retard de livraison ne peut être invoqué pour une annulation de commande ou refus de livraison, ni donner lieu à aucune pénalité ou dommage et intérêt.

ART. 7 TARIFS, CATALOGUES, PLANS, MESURES, POIDS et MARQUES :

Les impressions de nos tarifs et catalogues, toutes les indications de prix, de dimensions, de poids et de construction sont données sans engagement, sous réserve d'erreur typographique et nous nous réservons le droit de procéder à toutes les modifications que nous jugeons nécessaires. Les marques diffusées par **delta mics**, sont protégées et la propriété de **delta mics** ou du fabricant. Dans la désignation de certains de nos produits, nous utilisons des marques déposées par les constructeurs, ces dernières ne le sont qu'à titre de référence afin de qualifier la désignation du produit. En aucun cas, cette utilisation ne peut entraîner une confusion sur leur origine qui est différente de celle vendue par les réseaux des concessionnaires. Il s'agit uniquement pour notre société de désigner le véhicule sur lequel les pièces s'adaptent, conformément à l'article L713-6 de la propriété intellectuelle ; cette utilisation est parfaitement admise.

ART. 8 ANNULATIONS ET RETOURS DE MATERIEL :

Les annulations de commande ne peuvent se faire qu'avec notre consentement, les frais en résultant sont supportés par nos clients. Pour tout retour de matériel, le client doit impérativement contacter notre service commercial par téléphone afin de lui communiquer la liste du matériel qu'il souhaite retourner et les motifs du retour. En cas d'accord, un numéro d'enregistrement sera donné et devra figurer sur les colis et bons de retour et sur tout courrier concernant cette demande. Tout retour de marchandise sans enregistrement préalable sera refusé. Tous les retours doivent être faits en port payé quel que soit le motif du retour.

Tous les retours effectués sans motif de garantie subiront un abattement minimum de 30% à 60%.

ART. 9 RECLAMATION :

Toute contestation, pour être recevable, doit être formulée par lettre recommandée dans les dix jours qui suivent l'expédition de la marchandise. A défaut, chaque livraison effectuée est considérée comme acceptée sans réserve.

ART. 10 RESPONSABILITE CIVILE :

D'une façon générale, notre société ne saurait être tenue responsable des dégâts matériels ou des accidents de personne consécutifs à une utilisation non conforme aux dispositions légales et réglementations ou aux règles usuelles de prudence en la matière. Dans le cas contraire et quelle que soit la durée de responsabilité qui pourrait être retenue à notre encontre de par l'appréciation des tribunaux, tout acheteur, vendeur ou utilisateur de notre matériel convient, du fait même de l'acceptation de nos conditions générales de vente constatée par l'enregistrement de la commande, de ne pas rechercher la société **delta mics** en réparation de dommages au-delà d'une somme de 2 000 000 € comprenant les dommages corporels.

ART. 11 ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

De convention expresse entre les deux parties et nonobstant toutes clauses figurant sur les papiers commerciaux ou documents de l'acheteur qui sont réputées non écrites, les tribunaux du ressort du siège social **delta mics** seront seuls compétents en cas de litige et ce, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel de garantie. Nos LCR n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Type	Homologué Route	Cylindrée	Prix publics € HT Conseillés	Prix publics € TTC Conseillés
Enduro / Super Motard Series :				
M50D-5 <i>Rider 50</i> Enduro	●	L1e 49 cm ³ 2Tps	1 908,33 €	2 290,00 €
M50R-6 <i>Razer 50</i>	○	L1e 49 cm ³ 2Tps	2 075,00 €	2 490,00 €
M50X-5 <i>X-Ray 50</i>	●	L1e 49 cm ³ 2Tps	2 158,33 €	2 590,00 €
M125X-5 <i>X-Ray 125</i>	●	L3e 124,2 cm ³	2 491,67 €	2 990,00 €
M3000V-6 <i>VISION 3k</i>	○	L1e 3 000 W	3 075,00 €	3 690,00 €
M5kv-5 <i>VISION 5k</i>	●	L3e-A1 5 000 W	4 158,33 €	4 990,00 €
Roadster Series :				
M50FU-1 <i>Furious 50</i>	●●	L1e 49 cm ³ 2Tps	2 741,67 €	3 290,00 €
M125FU- <i>Furious 125</i>	●●	L3e-A1 124,2 cm ³	2 241,67 €	2 690,00 €
M125FU- <i>Furious 125 RACING</i>	○●	L3e-A1 124,2 cm ³	2 741,67 €	3 290,00 €
M125SCS- <i>SCRAMBLER 125 SPORT</i>	●	L3e-A1 124,2 cm ³	3 075,00 €	3 690,00 €
M11KRS1-10 <i>RS1 11k</i>	○	L3e-A1 11 000 W	7 408,33 €	8 890,00 €
Adventure Series :				
M125AVD-5 <i>Adventure 125</i>	○	L3e-A1 124,2 cm ³	2 491,67 €	2 990,00 €
Grey Stone Series :				
M50GS-10 <i>Grey Stone 50</i>	○	L1e 49 cm ³	1 658,33 €	1 990,00 €
M125GS4-10 <i>Grey Stone 125</i>	○	L3e-A1 124,9 cm ³	1 658,33 €	1 990,00 €
SCRAMBLER Series :				
M125SC <i>Scrambler 125</i>	●	L3e-A1 124,9 cm ³	1 741,67 €	2 090,00 €
Black Café Series :				
M50BC <i>Black Café 50</i>	●	L1e 49 cm ³	1 825,00 €	2 190,00 €
Muscle Series :				
M125MU-10 <i>Muscle 125</i>	○	L3e-A1 124,9 cm ³	1 658,33 €	1 990,00 €



X-Ray 50cc



Razer 50cc



Rider 50cc



X-Ray 125cc



Vision 3k



Vision 5k



RS1 11k



Furious 50cc



Furious 125cc



Furious RACING 125cc



Scrambler 125cc Sport



Grey Stone 50cc et 125cc



Scrambler 125cc



Black Café 50



Adventure 125cc

Prix publics conseillés (Hors frais de transport, de mise en route et d'immatriculation). Photos non contractuelles.
Consultez les conditions générales de vente au dos.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Sauf stipulations contraires confirmées dans notre accusé de réception de commande, l'acheteur reconnaît, par le seul fait de passer commande, souscrire sans réserve à nos conditions générales de vente ci-après décrites :

ART. 1 GARANTIE :

La garantie ne peut être appliquée si nos matériels sont utilisés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été construits, en particulier en cas de non-respect des conditions indiquées dans les carnets de garantie, les notices d'utilisation ou dans un usage de location. La garantie ne s'applique pas en cas de détérioration ou d'accident ou de défaut d'entretien, en cas de transformation du matériel ou d'intervention effectuée par du personnel ou une société non agréée par notre société ou réalisée avec des pièces de rechange non agréées par notre société.

- Véhicules : les véhicules motorisés diffusés par **delta mics** sont garantis deux ans pièce et un an main d'œuvre en France. **La date de départ de la garantie ne peut dépasser deux ans après la date de facturation au revendeur.** Consultez les modalités spécifiques de garantie dans le carnet de garantie ou la documentation après-vente. La garantie n'est appliquée que si le coupon de garantie a été retourné rempli et signé à **delta mics** dans les 30 jours qui suivent la vente. S'il s'agit d'une panne nécessitant une intervention, tant au niveau pièces qu'au niveau main d'œuvre, un accord préalable doit être demandé à notre service après-vente. Toute **demande de remboursement de main d'œuvre** ou d'échange de pièces entrant dans le cadre de la garantie doit être formulée au **maximum dans les 60 jours suivant l'intervention.**

- Pneumatiques : Les pneumatiques sont garantis 1 an. La responsabilité de **delta mics** ne pourra être engagée pour quelque dommage que ce soit, résultant d'une mauvaise préconisation ou d'un usage anormal des pneumatiques. En tout état de cause notre responsabilité est limitée au remplacement hors main d'œuvre des marchandises jugées défectueuses déduction faite de la vétusté qui restera dans tous les cas à la charge de l'utilisateur.

- Batterie : Les batteries livrées avec un véhicule sont garanties 6 mois après la mise en route du véhicule. Les batteries livrées en tant que pièces sont garanties 6 mois à partir de la date de livraison de **delta mics**. Les batteries au plomb pour les véhicules 100% électriques sont garanties 12 mois après la mise en route du véhicule. Les batteries lithium pour les véhicules Hybrides ou 100% électriques sont garanties 24 mois après la mise en route du véhicule.

- Autres matériels : Les autres matériels produits ou diffusés par **delta mics** sont garantis un an pièces uniquement. L'effet de notre garantie est limité au remplacement des pièces présentant un défaut de fabrication nettement établi. La date de garantie est celle de la livraison ou de la mise à disposition. Sont exclus de la garantie : les pièces ou appareils détériorés au cours du transport pour lesquels il appartient à l'acheteur d'effectuer toutes réclamations auprès du transporteur dans les formes et délais en usage en cette matière, les dommages occasionnés par une mauvaise utilisation du matériel ou un non-respect des conseils de montage, les détériorations provenant d'un manque d'entretien.

- Vices cachés : La garantie des vices cachés est, en tout cas, limitée à six mois après la date de livraison des véhicules ou marchandises.

ART. 2 PRIX :

Les tarifs indiqués en prix public sont indicatifs, chacun de nos revendeurs étant indépendant et libre de sa politique tarifaire. Si un prix public est communiqué à plus de 5% en dessous du tarif indicatif **delta mics**, nous nous réservons le droit de modifier la remise du revendeur. Les remises, remises complémentaires, quantitatives ou promotionnelles sont confirmées par avenant. Elles ne sont pas cumulables et sont calculées sur les montants encaissés, escomptes éventuels déduits. Nos prix pourront être révisés conformément aux dispositions légales ou réglementaires qui seront en vigueur au moment de la livraison ou en fonction des fluctuations monétaires.

ART. 3 REGLEMENTS ET CONDITIONS DE PAIEMENT :

Par LCR (lettre de change relevé) à 30 jours ou escompte de 0,25 % à déduire de vos règlements comptants expédiés sous huit jours à réception de la facture, après accord de notre service comptable. Tout règlement anticipé pourra bénéficier d'un escompte seulement après l'accord préalable de **delta mics**. **Les promotions et remises quantitatives ne bénéficient pas d'escompte.** Les paiements se feront suivant les conditions et délais convenus sur les accusés de réception de commande. D'une manière générale, si le client n'exécute pas une ou plusieurs de ses obligations, nous sommes fondés soit à suspendre l'exécution du marché, soit à considérer celui-ci comme résilié de plein droit, le tout sans préjudice de nos droits à tous dommages et intérêts. A défaut de paiement aux échéances, des pénalités de retard seront dues, égales à un intérêt calculé sur le montant HT des sommes dues, courant de plein droit au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, ainsi qu'une somme égale à 15% du montant HT des sommes dues. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. La marchandise restera notre propriété jusqu'au règlement complet de son montant. Tout retard ou défaut de paiement total ou partiel à l'échéance entraînera la suspension par **delta mics** de toute nouvelle livraison de marchandises. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par **delta mics**, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité immédiate : 1/ De toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu (par LCR acceptée ou non), 2/ Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros HT par facture payée, et 3/ Une indemnisation complémentaire, sur justification, si les frais réels exposés pour le recouvrement excèdent le montant de l'indemnité forfaitaire visée ci-avant.

Nous proposons un financement de stock sur 180 jours : les 90 premiers jours à la charge de **Delta Mics**, les 90 suivants à celle du concessionnaire, selon les conditions de la société de financement. Frais participation de traitement de financement : de 20 € HT à 60 € HT par véhicule, sous réserve d'approbation.

ART. 4 RESERVE DE PROPRIETE :

En application de la loi du 12 mai 1980, **delta mics** conserve l'entière propriété des biens faisant l'objet de la commande, jusqu'à complet paiement aux prix facturés. En cas de non-paiement **delta mics** se réserve le droit d'exiger la restitution des biens aux frais de l'acheteur. Toute difficulté relative à l'application de la présente clause, sera de convention expresse, de la compétence exclusive du Président du Tribunal de Commerce d'Auxerre statuant en référé.

ART. 5 EXPEDITIONS :

Tous nos prix s'entendent départ Vincelles. Les véhicules motorisés bénéficient d'une participation de transport indiqué sur les conditions de référencement de chaque marque distribué. Pour une livraison de pièces ou d'accessoires hors concession, garage, magasin, un forfait de livraison de 6,50€ HT sera facturé. Toutes les marchandises, même expédiées FRANCO de port, voyagent aux risques et périls de l'acheteur qui devra à l'arrivée ouvrir les colis et contrôler l'état des produits livrés en présence du livreur. L'acheteur devra exercer, s'il y a lieu, les recours contre les transporteurs dans les formes, délais et règles en usage en matière de transports. Par la suite, s'il y a perte, manquant, avarie ou retard, c'est contre le transporteur que l'acheteur doit exercer son recours. La mention sous réserve de déballage ne sert à rien en cas de litige.

ART. 6 DELAIS DE LIVRAISON :

Le délai de livraison est toujours indiqué de façon aussi exacte que possible, sans garantie toutefois de notre part. Ce délai est annoncé à partir de la date de l'accusé de réception de commande. De convention expresse, un retard de livraison ne peut être invoqué pour une annulation de commande ou refus de livraison, ni donner lieu à aucune pénalité ou dommage et intérêt.

ART. 7 TARIFS, CATALOGUES, PLANS, MESURES, POIDS et MARQUES :

Les impressions de nos tarifs et catalogues, toutes les indications de prix, de dimensions, de poids et de construction sont données sans engagement, sous réserve d'erreur typographique et nous nous réservons le droit de procéder à toutes les modifications que nous jugeons nécessaires. Les marques diffusées par **delta mics**, sont protégées et la propriété de **delta mics** ou du fabricant. Dans la désignation de certains de nos produits, nous utilisons des marques déposées par les constructeurs, ces dernières ne le sont qu'à titre de référence afin de qualifier la désignation du produit. En aucun cas, cette utilisation ne peut entraîner une confusion sur leur origine qui est différente de celle vendue par les réseaux des concessionnaires. Il s'agit uniquement pour notre société de désigner le véhicule sur lequel les pièces s'adaptent, conformément à l'article L713-6 de la propriété intellectuelle ; cette utilisation est parfaitement admise.

ART. 8 ANNULATIONS ET RETOURS DE MATERIEL :

Les annulations de commande ne peuvent se faire qu'avec notre consentement, les frais en résultant sont supportés par nos clients. Pour tout retour de matériel, le client doit impérativement contacter notre service commercial par téléphone afin de lui communiquer la liste du matériel qu'il souhaite retourner et les motifs du retour. En cas d'accord, un numéro d'enregistrement sera donné et devra figurer sur les colis et bons de retour et sur tout courrier concernant cette demande. Tout retour de marchandise sans enregistrement préalable sera refusé. Tous les retours doivent être faits en port payé quel que soit le motif du retour.

Tous les retours effectués sans motif de garantie subiront un abattement minimum de 30% à 60%.

ART. 9 RECLAMATION :

Toute contestation, pour être recevable, doit être formulée par lettre recommandée dans les dix jours qui suivent l'expédition de la marchandise. A défaut, chaque livraison effectuée est considérée comme acceptée sans réserve.

ART. 10 RESPONSABILITE CIVILE :

D'une façon générale, notre société ne saurait être tenue responsable des dégâts matériels ou des accidents de personne consécutifs à une utilisation non conforme aux dispositions légales et réglementations ou aux règles usuelles de prudence en la matière. Dans le cas contraire et quelle que soit la durée de responsabilité qui pourrait être retenue à notre encontre de par l'appréciation des tribunaux, tout acheteur, vendeur ou utilisateur de notre matériel convient, du fait même de l'acceptation de nos conditions générales de vente constatée par l'enregistrement de la commande, de ne pas rechercher la société **delta mics** en réparation de dommages au-delà d'une somme de 2 000 000 € comprenant les dommages corporels.

ART. 11 ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

De convention expresse entre les deux parties et nonobstant toutes clauses figurant sur les papiers commerciaux ou documents de l'acheteur qui sont réputées non écrites, les tribunaux du ressort du siège social **delta mics** seront seuls compétents en cas de litige et ce, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel de garantie. Nos LCR n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Type	Cylindrée	Prix publics € HT Conseillés	Prix publics € TTC Conseillés	
Blade 500 SL	○ 503 cm ³	5 325,00 €	6 390,00 €	<i>condition spécifique promotion</i>
Blade 550 SE EPS	○ 503 cm ³	6 158,33 €	7 390,00 €	
Blade 550 FLX EPS	● 503 cm ³	6 491,67 €	7 790,00 €	
Blade 600 SL LED	○ 561 cm ³	5 741,67 €	6 890,00 €	<i>condition spécifique promotion</i>
Blade 600 SE EPS LED	● 561 cm ³	6 408,33 €	7 690,00 €	
Blade 600 SE.X EPS LED EVOR	●● 561 cm ³	7 158,33 €	8 590,00 €	
Blade 600 FLX EPS LED Limited Copper	●● 561 cm ³	7 491,67 €	8 990,00 €	
Blade 600 LTX EPS LED T3b	●● 561 cm ³	7 241,67 €	8 690,00 €	
Blade 600 LTX EPS LED ABS T3b	●● 561 cm ³	8 075,00 €	9 690,00 €	
<i>New</i> Blade 1000 LT EPS T3b	●● 997 cm ³	8 325,00 €	9 990,00 €	
Blade 1000 LTX EPS Luxe LED T3b	●● 997 cm ³	9 991,67 €	11 990,00 €	
<i>New</i> Blade 1000 LTX EPS Luxe LED ABS T3b	●● 997 cm ³	11 241,67 €	13 490,00 €	
Farm 600 EPS T3a	●● 561 cm ³	8 325,00 €	9 990,00 €	<i>condition spécifique promotion</i>
Target 600 EPS T3b	●● 561 cm ³	7 158,33 €	8 590,00 €	
<i>New</i> LandMax 1000 EPS T1b	●● 997 cm ³	15 825,00 €	18 990,00 €	
<i>New</i> LandMax 1000 PRO T1b Full Cabine	●● 997 cm ³	20 825,00 €	24 990,00 €	



Farm 600 EPS



Target 600 EPS



Blade 500 SL



Blade 550i SE EPS



Blade 600 SL



Blade 600 SE EPS EVOR



Blade 600 SE.X EPS LED EVOR



Blade 600 FLX Limited Copper



Blade 600 LTX EPS LED



Blade 600 LTX EPS LED ABS



Blade 1000 LT EPS



Blade 1000 LTX EPS LUXE LED



Blade 1000 LTX EPS LUXE LED ABS



Land Max 1000

Prix publics conseillés (Hors frais de transport, de mise en route et d'immatriculation). Photos non contractuelles.

Consultez les conditions générales de vente au dos.

deltamics 48 rue Saint Jean 89290 Vincelles

tél : 03 86 42 60 60 - fax 03 86 42 27 71 - mail : info@deltamics.com

www.tgb-motor.fr



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Sauf stipulations contraires confirmées dans notre accusé de réception de commande, l'acheteur reconnaît, par le seul fait de passer commande, souscrire sans réserve à nos conditions générales de vente ci-après décrites :

ART. 1 GARANTIE :

La garantie ne peut être appliquée si nos matériels sont utilisés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été construits, en particulier en cas de non-respect des conditions indiquées dans les carnets de garantie, les notices d'utilisation ou dans un usage de location. La garantie ne s'applique pas en cas de détérioration ou d'accident ou de défaut d'entretien, en cas de transformation du matériel ou d'intervention effectuée par du personnel ou une société non agréée par notre société ou réalisée avec des pièces de rechange non agréées par notre société.

- Véhicules : les véhicules motorisés diffusés par **delta mics** sont garantis deux ans pièce et un an main d'œuvre en France. **La date de départ de la garantie ne peut dépasser deux ans après la date de facturation au revendeur.** Consultez les modalités spécifiques de garantie dans le carnet de garantie ou la documentation après-vente. La garantie n'est appliquée que si le coupon de garantie a été retourné rempli et signé à **delta mics** dans les 30 jours qui suivent la vente. S'il s'agit d'une panne nécessitant une intervention, tant au niveau pièces qu'au niveau main d'œuvre, un accord préalable doit être demandé à notre service après-vente. **Tout demande de remboursement de main d'œuvre** ou d'échange de pièces entrant dans le cadre de la garantie doit être formulée au **maximum dans les 60 jours suivant l'intervention.**

- Pneumatiques : Les pneumatiques sont garantis 1 an. La responsabilité de **delta mics** ne pourra être engagée pour quelque dommage que ce soit, résultant d'une mauvaise préconisation ou d'un usage anormal des pneumatiques. En tout état de cause notre responsabilité est limitée au remplacement hors main d'œuvre des marchandises jugées défectueuses déduction faite de la vétusté qui restera dans tous les cas à la charge de l'utilisateur.

- Batterie : Les batteries livrées avec un véhicule sont garanties 6 mois après la mise en route du véhicule. Les batteries livrées en tant que pièces sont garanties 6 mois à partir de la date de livraison de **delta mics**. Les batteries au plomb pour les véhicules 100% électriques sont garanties 12 mois après la mise en route du véhicule. Les batteries lithium pour les véhicules Hybrides ou 100% électriques sont garanties 24 mois après la mise en route du véhicule.

- Autres matériels : Les autres matériels produits ou diffusés par **delta mics** sont garantis un an pièces uniquement. L'effet de notre garantie est limité au remplacement des pièces présentant un défaut de fabrication nettement établi. La date de garantie est celle de la livraison ou de la mise à disposition. Sont exclus de la garantie : les pièces ou appareils détériorés au cours du transport pour lesquels il appartient à l'acheteur d'effectuer toutes réclamations auprès du transporteur dans les formes et délais en usage en cette matière, les dommages occasionnés par une mauvaise utilisation du matériel ou un non-respect des conseils de montage, les détériorations provenant d'un manque d'entretien.

- Vices cachés : La garantie des vices cachés est, en tout cas, limitée à six mois après la date de livraison des véhicules ou marchandises.

ART. 2 PRIX :

Les tarifs indiqués en prix public sont indicatifs, chacun de nos revendeurs étant indépendant et libre de sa politique tarifaire. Si un prix public est communiqué à plus de 5% en dessous du tarif indicatif **delta mics**, nous nous réservons le droit de modifier la remise du revendeur. Les remises, remises complémentaires, quantitatives ou promotionnelles sont confirmées par avenant. Elles ne sont pas cumulables et sont calculées sur les montants encaissés, escomptes éventuels déduits. Nos prix pourront être révisés conformément aux dispositions légales ou réglementaires qui seront en vigueur au moment de la livraison ou en fonction des fluctuations monétaires.

ART. 3 REGLEMENTS ET CONDITIONS DE PAIEMENT :

Par LCR (lettre de change relevé) à 30 jours ou escompte de 0,25 % à déduire de vos règlements comptants expédiés sous huit jours à réception de la facture, après accord de notre service comptable. Tout règlement anticipé pourra bénéficier d'un escompte seulement après l'accord préalable de **delta mics**. **Les promotions et remises quantitatives ne bénéficient pas d'escompte.** Les paiements se feront suivant les conditions et délais convenus sur les accusés de réception de commande. D'une manière générale, si le client n'exécute pas une ou plusieurs de ses obligations, nous sommes fondés soit à suspendre l'exécution du marché, soit à considérer celui-ci comme résilié de plein droit, le tout sans préjudice de nos droits à tous dommages et intérêts. A défaut de paiement aux échéances, des pénalités de retard seront dues, égales à un intérêt calculé sur le montant HT des sommes dues, courant de plein droit au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, ainsi qu'une somme égale à 15% du montant HT des sommes dues. **Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.** La marchandise restera notre propriété jusqu'au règlement complet de son montant. Tout retard ou défaut de paiement total ou partiel à l'échéance entraînera la suspension par **delta mics** de toute nouvelle livraison de marchandises. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par **delta mics**, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité immédiate : 1/ De toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu (par LCR acceptée ou non), 2/ Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros HT par facture impayée, et 3/ Une indemnisation complémentaire, sur justification, si les frais réels exposés pour le recouvrement excèdent le montant de l'indemnité forfaitaire visée ci-avant.

Nous proposons un financement de stock sur 180 jours : les 90 premiers jours à la charge de **Delta Mics**, les 90 suivants à celle du concessionnaire, selon les conditions de la société de financement. Frais participation de traitement de financement : de 20 € HT à 60 € HT par véhicule, sous réserve d'approbation.

ART. 4 RESERVE DE PROPRIETE :

En application de la loi du 12 mai 1980, **delta mics** conserve l'entière propriété des biens faisant l'objet de la commande, jusqu'à complet paiement aux prix facturés. En cas de non-paiement **delta mics** se réserve le droit d'exiger la restitution des biens aux frais de l'acheteur. Toute difficulté relative à l'application de la présente clause, sera de convention expresse, de la compétence exclusive du Président du Tribunal de Commerce d'Auxerre statuant en référé.

ART. 5 EXPEDITIONS :

Tous nos prix s'entendent départ Vincelles. Les véhicules motorisés bénéficient d'une participation de transport indiqué sur les conditions de référencement de chaque marque distribué. Pour une livraison de pièces ou d'accessoires hors concession, garage, magasin, un forfait de livraison de 6,50€ HT sera facturé. Toutes les marchandises, même expédiées FRANCO de port, voyagent aux risques et périls de l'acheteur qui devra à l'arrivée ouvrir les colis et contrôler l'état des produits livrés en présence du livreur. L'acheteur devra exercer, s'il y a lieu, les recours contre les transporteurs dans les formes, délais et règles en usage en matière de transports. Par la suite, s'il y a perte, manquant, avarie ou retard, c'est contre le transporteur que l'acheteur doit exercer son recours. La mention sous réserve de déballage ne sert à rien en cas de litige.

ART. 6 DELAIS DE LIVRAISON :

Le délai de livraison est toujours indiqué de façon aussi exacte que possible, sans garantie toutefois de notre part. Ce délai est annoncé à partir de la date de l'accusé de réception de commande. De convention expresse, un retard de livraison ne peut être invoqué pour une annulation de commande ou refus de livraison, ni donner lieu à aucune pénalité ou dommage et intérêt.

ART. 7 TARIFS, CATALOGUES, PLANS, MESURES, POIDS et MARQUES :

Les impressions de nos tarifs et catalogues, toutes les indications de prix, de dimensions, de poids et de construction sont données sans engagement, sous réserve d'erreur typographique et nous nous réservons le droit de procéder à toutes les modifications que nous jugeons nécessaires. Les marques diffusées par **delta mics**, sont protégées et la propriété de **delta mics** ou du fabricant. Dans la désignation de certains de nos produits, nous utilisons des marques déposées par les constructeurs, ces dernières ne le sont qu'à titre de référence afin de qualifier la désignation du produit. En aucun cas, cette utilisation ne peut entraîner une confusion sur leur origine qui est différente de celle vendue par les réseaux des concessionnaires. Il s'agit uniquement pour notre société de désigner le véhicule sur lequel les pièces s'adaptent, conformément à l'article L713-6 de la propriété intellectuelle ; cette utilisation est parfaitement admise.

ART. 8 ANNULATIONS ET RETOURS DE MATERIEL :

Les annulations de commande ne peuvent se faire qu'avec notre consentement, les frais en résultant sont supportés par nos clients. Pour tout retour de matériel, le client doit impérativement contacter notre service commercial par téléphone afin de lui communiquer la liste du matériel qu'il souhaite retourner et les motifs du retour. En cas d'accord, un numéro d'enregistrement sera donné et devra figurer sur les colis et bons de retour et sur tout courrier concernant cette demande. Tout retour de marchandise sans enregistrement préalable sera refusé. Tous les retours doivent être faits en port payé quel que soit le motif du retour.

Tous les retours effectués sans motif de garantie subiront un abattement minimum de 30% à 60%.

ART. 9 RECLAMATION :

Toute contestation, pour être recevable, doit être formulée par lettre recommandée dans les dix jours qui suivent l'expédition de la marchandise. A défaut, chaque livraison effectuée est considérée comme acceptée sans réserve.

ART. 10 RESPONSABILITE CIVILE :

D'une façon générale, notre société ne saurait être tenue responsable des dégâts matériels ou des accidents de personne consécutifs à une utilisation non conforme aux dispositions légales et réglementations ou aux règles usuelles de prudence en la matière. Dans le cas contraire et quelle que soit la durée de responsabilité qui pourrait être retenue à notre encontre de par l'appréciation des tribunaux, tout acheteur, vendeur ou utilisateur de notre matériel convient, du fait même de l'acceptation de nos conditions générales de vente constatée par l'enregistrement de la commande, de ne pas rechercher la société **delta mics** en réparation de dommages au-delà d'une somme de 2 000 000 € comprenant les dommages corporels.

ART. 11 ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

De convention expresse entre les deux parties et nonobstant toutes clauses figurant sur les papiers commerciaux ou documents de l'acheteur qui sont réputées non écrites, les tribunaux du ressort du siège social **delta mics** seront seuls compétents en cas de litige et ce, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel de garantie. Nos LCR n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.